



La qualité du service public de distribution de gaz



2005

Quelques chiffres

116 communes desservies en gaz représentant **450 080 habitants**

104 682 abonnés dont **8 708** clients éligibles

2 235 km de canalisations de gaz et **172** postes de détente

29,1 millions d'€ de recettes d'acheminement grâce à ce réseau en 2005, dont **11,4** pour les clients éligibles

49,4 millions d'€ de recettes de vente de gaz

Le SIEL, **Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire**, regroupe 323 communes et 34 structures intercommunales et le Conseil Général.

Le Syndicat est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, dont il confie la gestion, respectivement à EDF et Gaz de France, dans les conditions fixées par deux contrats de concession signés avec ces entreprises.

Le SIEL finance et réalise les travaux d'extension, de renforcement et de dissimulation des réseaux électriques.

Globalement, le SIEL engage environ 29 millions d'Euros de travaux d'investissement chaque année, ce qui génère plus de 320 emplois directs.

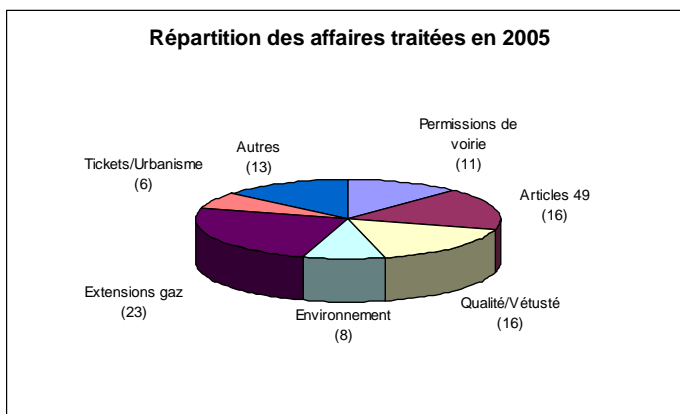


Le contrôle de la concession

Le contrôle permet de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession. Il s'appuie sur trois grands principes :

- **un contrôle en continu** avec la gestion des données émanant des collectivités locales ou des usagers : traitement de cas particuliers spécifiques avec, si nécessaire, visite sur place et suivi par réunions mensuelles avec EDF.
- **un contrôle périodique annuel** avec l'appui technique d'experts et la rédaction d'un rapport.
- **un contrôle sur site** dans les locaux des différentes agences du concessionnaire, sur des sujets récurrents émanant du contrôle continu

Pour l'année 2005, 93 dossiers (90 en 2004) ont été traités dans différents thèmes comme indiqué dans le schéma ci-contre.



LE POINT DE VUE DU SIEL ...



⇒ GDF maintient comme en 2004 une politique plus dynamique d'extensions de réseaux avec un effort à fournir sur le plan du développement commercial.

⇒ Les délais de réponse aux demandes d'extensions gaz ont été réduits.

⇒ GDF doit améliorer l'information au coup par coup des demandes de projets gaz qui ne donnent pas lieu à travaux ou qui sont reportés.

La qualité des travaux et la sécurité

La constitution du réseau en 2005

Le réseau gaz de la concession SIEL a une longueur de 2 235 Km dont 1 607 Km en polyéthylène.

Les incidents d'exploitation

Les incidents sont liés principalement à des fuites et odeurs de gaz, dommages sur ouvrages, cassures ou problèmes de pression.

En 2005, 1297 fuites et odeurs de gaz ont été signalées (1 239 en 2004), et 215 appels pour incident ou accident.

Sur les 1 228 incidents observés :

- 169 ont été liés à des problèmes de vétusté,
- 120 à des défauts de pose.
- 1 143 ont eu pour siège les branchements et conduites montantes.

Sur les 1 512 interventions d'urgence, 99,1 % l'ont été dans un délai inférieur à 1 heure (98,7% en 2004).

Les travaux réalisés en 2005

Les travaux se sont répartis en :

- 6 628 k€ en extension de réseau (dans les communes du plan de desserte et dans les communes déjà desservies),
- 1 384 k€ de renouvellement de réseau permettant notamment la résorption de 5,04 Km de canalisations en fonte grise (il reste 9km, dont 7,1 sont programmés sur 2006, et le reliquat sur 2007),
- 783 k€ de branchements et conduites montantes.

... soit un total de 8 012 k€ pour 2005 (+ 2,4 %).



LE POINT DE VUE DU SIEL ...



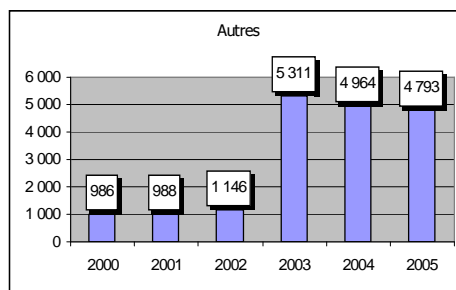
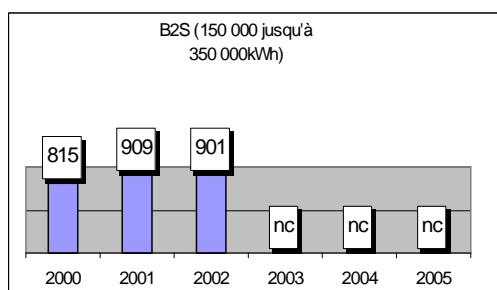
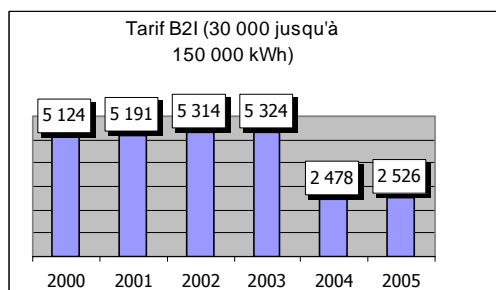
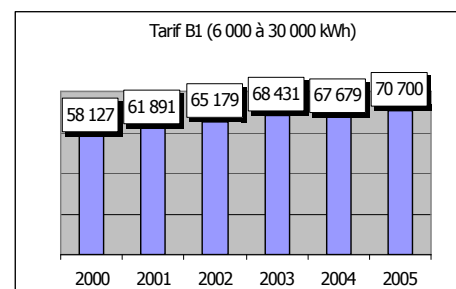
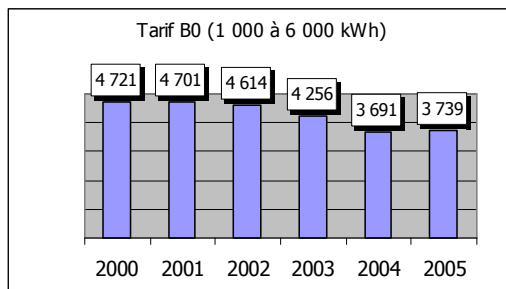
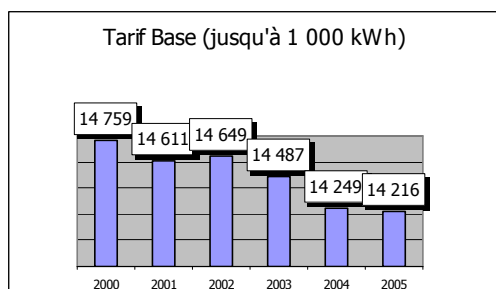
⇒ Le suivi des extensions de réseau à l'étude et du programme de résorption des fontes grises est facilité par la transmission régulière de bilans.

Comme les 2 années passées, le SIEL souhaite que

⇒ GDF fournisse au SIEL les éléments chiffrés de l'action «conduites montantes».

Les clients non éligibles

A chaque type d'ouvrages correspond une gamme tarifaire de l'utilisation du gaz.
La répartition des contrats entre les 6 gammes tarifaires existantes, est la suivante :



Entre 2004 et 2005, on note une forte augmentation des recettes de vente de gaz : 31 709 k€ en 2005 soit + 12,1 %.
Pour 2005, 1 433 Gwh ont été acheminés (+ 5,41 %) pour des recettes d'acheminement de 17 688 k€ (+ 3,74 %).

Pour les clients «non éligibles», les tarifs de vente du gaz naturel restent fixés par l'Etat et sont variables suivant un classement en niveaux de prix allant de 1 à 6. Le prix du kWh varie ainsi de quelques % entre chaque niveau de prix, le niveau 1 étant le moins cher. Ce classement est principalement défini par deux critères : d'une part l'ancienneté de la desserte de la commune et d'autre part, sa position géographique par rapport à la canalisation de transport.

Dans le département de la Loire, sur les 116 communes desservies en gaz naturel :

49 sont au niveau de prix 1	8 sont au niveau de prix 2	20 sont au niveau de prix 3
18 sont au niveau de prix 4	14 sont au niveau de prix 5	7 sont au niveau de prix 6

Les clients éligibles

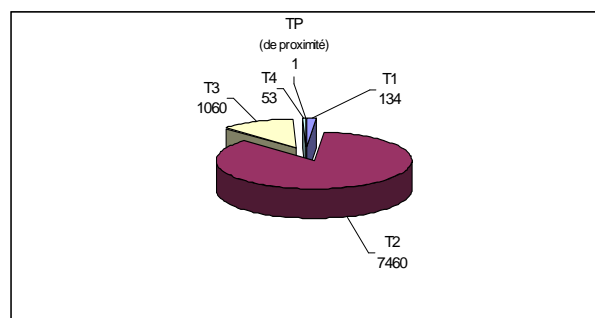
Pour les clients éligibles, qui ont souscrit des contrats spécifiques avec leurs fournisseurs, il n'y a plus de référence aux tarifs régulés Base, B0, B1, B21, B2S.

Depuis le 1er juillet 2004, ils sont répartis par type de tarifs d'acheminement (utilisation des réseaux de distribution publique pour amener le gaz jusqu'à un point de livraison).

Le tarif d'acheminement comporte :

- trois options T1, T2, T3, comprenant chacune un abonnement annuel et un terme proportionnel aux quantités livrées,
- une option T4, comprenant un abonnement annuel, un terme proportionnel à la capacité journalière souscrite et un terme proportionnel aux quantités livrées,
- une option tarifaire spéciale, dite « tarif de proximité » (TP), ouverte aux points de livraison des clients finals ayant la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport.

Répartition des clients éligibles par gamme tarifaire



8 708 points de livraison (7 502 en 2004) : + 16,1 %
2 711 GWh acheminés (2 547 en 2004) : + 6,4 %
11 410 € de recettes d'acheminement (13 649 en 2004) : - 16,4 %

La solidarité

EDF GDF a versé par l'intermédiaire du FLU (Fonds de Logement Unique) 215 k€ au titre des aides curatives et préventives (230 k€ en 2004). 2 968 dossiers ont été traités (4 489 en 2004).

Il développe également des actions de prévention par l'intermédiaire de la convention FALPO (Fonds d'Aide aux Locataires et aux Propriétaires Occupants) afin de faciliter le paiement des dépenses d'énergie trop importantes et aussi maintenir les ménages en difficulté dans leur lieu d'habitation (18 k€ pour le Centre Loire)

Le projet de loi « Engagement national pour le logement » prévoit la suspension des coupures de gaz pour factures impayées entre le 1er novembre et le 15 mars.

En 2005, Gaz de France a créé un « Fonds Solidarité Energie Gaz de France » doté de 10 millions d'euros. Pour les clients connaissant le plus de difficultés à payer leur facture, la fourniture de gaz est maintenue tout l'hiver, dès lors qu'ils ont engagé les démarches leur permettant de bénéficier du fonds solidarité logement.



LE POINT DE VUE DU SIEL ...



⇒ L'organisation par le SIEL d'une mission de contrôle sur le thème « pauvreté- précarité », a permis la communication de données détaillées, base d'échanges fructueux.

⇒ Le SIEL demande à GDF d'effectuer plus régulièrement des conseils tarifaires appropriés et d'adapter les contrats aux besoins des consommateurs exprimés lors de la mise en service.

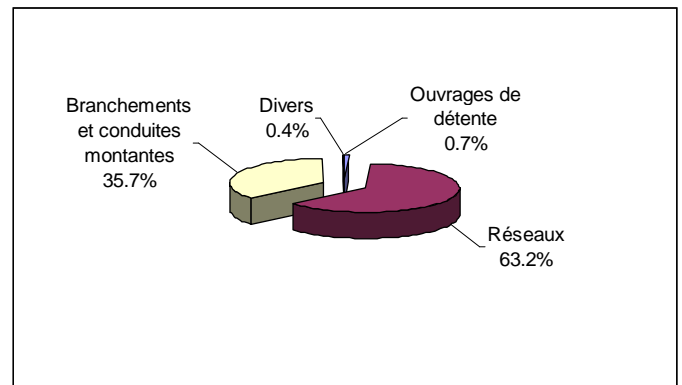
L'analyse comptable et financière

Le patrimoine de la concession

Le patrimoine de la concession comprend l'ensemble des éléments concourant à l'amenée du gaz des postes de détente jusqu'au compteur situé généralement en limite de propriété. On peut lister les ouvrages suivants :

- ✓ les ouvrages de détente (1 236 k€)
- ✓ les réseaux (105 980 k€)
- ✓ les branchements et conduites montantes (59 959 k€)
- ✓ divers (617 k€)

Valeur brute totale 167 792 k€
(+ 5,4 % par rapport à 2004)



LE POINT DE VUE DU SIEL ...



⇒ La démarche « cohérence des inventaires comptables et physiques » a été présentée au SIEL

Comme les années passées, le SIEL rappelle que :

- ⇒ GDF doit constituer un inventaire technique des branchements et des conduites montantes.
- ⇒ L'utilisation des provisions pour renouvellement n'est pas suffisamment explicitée.
- ⇒ Un compte d'exploitation aurait dû être établi à l'échelle de la concession en 2005.